SEIZIEME ANNEE — N° 493 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 22 FEVRIER 1919.

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
10, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

LA CONFÉRENCE des Femmes suffragistes alliées

Sur l'initiative de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, une conférence de déléguées des femmes suffragistes appartenant aux pays alliés affiliés à l'Alliance Internationale pour le Suffrage s'est tenue au Lyceum-Club de la rue de Penthièvre pendant la semaine du 10 au 17 février.

Le programme comportait seulement l'étude de la participation des femmes à la vie politique de leur pays et spécialement à la vie politique internationale dans laquelle entrait, bien entendu, le principe de la représentation des femmes au Congrès de la Paix.

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne savons encore ce que sera le résultat du travail qui a été fait par les membres de la Conférence. Mais il est certain que les efforts fournis peuvent être considérés comme étant les plus susceptibles d'amener une réalisation des vœux émis par les femmes de toutes les ligues ou associations au sujet de la représentation des intérêts féminins à la Conférence de la Paix.

Les Comités nationaux de chaque pays de l'Entente et les Etats-Unis, avaient été priés de nommer et d'envoyer trois délégués et trois déléguées suppléantes. En raison de la difficulté des services postaux et des transports, la Conférence ne put réunir des membres de tous les pays.

Seules donc, les déléguées suivantes participèrent aux travaux.

Amérique : Mrs J. Borden Harriman ; Mrs Juliette Barrett Rublee ; Dr Catherine Davis.

Angleterre : Mrs Millicent Garrett Fawcett ; Mrs Oliver Trachey ; Miss Rosamond Smith.

Belgique : Mme Brigode ; Mlle Marie Parent ; Mlle Van den Plas.

France : Mme de Witt-Schlumberger ; Mme C.-L. Brunschvicg ; Mme Pichon Landry,

(Suppl.) Mme Suzanne Grinberg ; Mme Louise Compain; Mlle Valentine Thomson.

Italie : Mme Ancona.

Amérique du Sud : Miss Nina Boyle.

Nouvelle-Zélande : Miss Atkinson.

⁂

Le Travail de la Conférence

Après que Mme de Witt-Schlumberger eut souhaité la bienvenue à nos collègues étrangères et leur eut remis leur carte de déléguée, la présidente de l'U. F. S. F. annonça immédiatement qu'en réponse à la demande qu'elle lui en avait faite, le Président Wilson recevrait les membres de la Conférence le même soir à 8 h. 15.

Immédiatement, les déléguées furent avis qu'il y avait lieu de rédiger un vœu devant être laissé entre les mains du Président Wilson. Plusieurs projets furent présentés. Celui de Mrs. Harriman retint particulièrement l'attention. « Dans l'entourage du Président de la République des Etats-Unis, dit la déléguée américaine, on pense généralement qu'une Commission de femmes pourrait être accréditée au Congrès de la Paix. »

De cette commission, proposait Mrs. Harriman, feraient partie 3 femmes nommées respectivement par chacun des cinq grands pays, et 10 autres nommées par les petits pays. Cette commission aurait à faire des enquêtes et des rapports sur les questions d'intérêt féminin :

Mrs. Fawcett objecta que cette commission risquerait de faire double emploi avec les Conseils Nationaux.

Après une discussion qui fut assez longue, le principe de la nomination d'une commission de femmes fut arrêté et il fut décidé que cette nomination serait faite par l'ensemble des groupements féminins internationaux. Rien ne fut arrêté quant au nombre des membres de cette Commission.

Mmes Brunschwieg, Brigode, Davis Brachey, Grinberg furent chargées de la rédaction de ce vœu qui fut ratifié dans la forme suivante :

A M. le Président Wilson

Les représentantes des Associations suffragistes des pays alliés et des Etats-Unis affiliées à l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes,

Considérant,

Que celles des femmes qui sont privées du droit de suffrage ne peuvent exercer d'action sur la formation du Gouvernement de leur pays et ne sont à aucun titre représentées au Congrès de la Conférence de la Paix,

Que les femmes constituent cependant la moitié de l'humanité. •

Qu'elles ont, notamment comme mères, des intérêts moraux et matériels à sauvegarder.

Que leur rôle dans la Société s'élargit chaque jour.

Que leur collaboration est indispensable à l'édification d'un monde nouveau.

Qu'il est donc profondément injuste et regrettable que les femmes ne puissent intervenir dans les décisions qui terminent la guerre et préparent l'avenir.

Émettent le vœu : Qu'une commission spéciale chargée de représenter les intérêts des femmes et des enfants soit officiellement par la Conférence de la Paix.

Les femmes composant cette commission seraient proposées par les Grandes Fédérations féminines internationales constituées dans les pays représentés à la Conférence de la Paix et seraient nommées par leurs Gouvernements respectifs.

Prient respectueusement M. le Président Wilson de prendre leur vœu en considération et de rendre à leur cause le grand service de la transmettre aux plénipotentiaires de la Conférence de la Paix.

Les membres de la Conférence se rendirent ensuite au salon de thé du Lyceum où, dans une réunion des plus cordiales, elles rencontrèrent les membres du comité central et du comité de Paris de l'U. F. S. F.

⁂

La visite au Président Wilson

Dix déléguées se rendirent le même soir à l'hôtel du Prince Murat : Mme de Witt-Schlumberger, Mrs. Fawcett, Mrs. Rublee, Mrs. Strachey, Mme Brigode, Mlle Marie Parent, Miss R. Smith, Miss Atkinson, Mme Suzanne Grinberg. Le Président Wilson les reçut avec la cordialité et la simplicité qui lui sont coutumières. Au cours d'une conversation qui dura une demi-heure, le Président ayant approuvé pleinement le principe de la Conférence de la Paix, envisagea comme solution pratique la création d'une *Commission spéciale de plénipotentiaires chargée de s'occuper des questions féminines ayant un caractère international* (par ex. nationalité des femmes mariées, traite des blanches, etc.) « Cette commission, dit M. Wilson, serait en rapport avec un comité de femmes alliées qui lui soumettrait des vœux. »

Mrs. Fawcet, après avoir remercié le Président, lui exposa que les grandes fédérations féminines internationales seraient heureuses de s'entendre pour le choix des membres du Comité féminin. M. Wilson estima — et indiqua à deux reprises — que la Conférence suffragiste des pays alliés de l'Alliance Internationale lui paraissait suffisamment désignée pour cette nomination.

« Malheureusement, ajouta le Président, comme je dois partir dans quelques jours, je ne pourrai présenter ce projet à une réunion plénière des plénipotentiaires mais je vous promets néanmoins d'en parler à mes collègues du Quai d'Orsay. »

⁂

Le résultat de la visite faite le lundi soir au Président Wilson commandait le travail du lendemain. Puisque le Président avait envisagé le côté pratique de l'idée de la représentation des femmes à la Conférence de la Paix et qu'il avait informé les déléguées de son intention d'en parler à ses collègues du Congrès de la Paix, les membres de la Conférence suffragiste avaient donc la tâche de faire leurs efforts pour amener les plénipotentiaires à suivre les vues du Président Wilson.

On fut vite d'accord sur le procédé à employer. Mrs. Harriman présenta une motion dans laquelle elle proposait que les visites aux plénipotentiaires fussent faites, non par la totalité des déléguées, mais par une délégation composée d'un membre de chaque pays. Elle préconisait également que la « captain » de la délégation fut, autant que possible, l'une des déléguées connue par le plénipotentiaire visité, ou qui pourrait lui être particulièrement recommandée.

Cette motion fut votée à l'unanimité.

Il fut décidé ensuite que les déléguées se chargeraient de faire les demandes d'audience à ceux des plénipotentiaires de leur pays respectif qui leur paraîtraient plus spécialement indiqués pour intervenir efficacement en faveur de leur cause. Le soin d'adresser les demandes d'audience aux plénipotentiaires des autres pays fut confié à la secrétaire de la Conférence.

Le principe d'une résolution à laisser entre les mains des plénipotentiaires est alors envisagé. Et, à l'unanimité, le texte suivant est voté.

Les membres de la Conférence, après avoir constaté que les femmes qui ne votent pas n'ont aucune action sur la formation du Gouvernement de leur pays et ne sont, à aucun titre, représentées à la Conférence de la Paix, ont voté le principe de la nécessité de cette représentation.

..En conséquence, elles sollicitent des plénipotentiaires un appui pour leur cause..

M. le Président Wilson qui les a reçues le 10 février, a approuvé pleinement le principe de la représentation féminine à la Conférence de la Paix, et pense que, pratiquement, elle pourrait être réalisée dans la forme suivante :

Une Commission de Plénipotentiaires serait créée au sein de la Conférence pour examiner les questions d'intérêt féminin présentant un caractère international.

Cette Commission serait officiellement en rapport avec des délégations féminines désignées par la Conférence suffragiste interalliée.

⁂

Chez M. Venizelos

C'est à M. Venizelos que fut remise en premier lieu cette résolution. La délégation britannique avait, en effet, obtenu de l'éminent homme d'Etat, l'honneur d'une audience qui avait été fixée au soir même de la réunion. Mrs. Fawcett demande alors aux déléguées de chaque pays de nommer l'une d'entre elles afin que la délégation reçue par M. Venizelos prît un caractère interallié.

A 6 h. 1/2, Mrs. Fawcett, Mrs. Oliver Strachey, Miss Rosamond Smith, Mrs. Rublee, Mme Brigode, Miss Atkinson, Mme Suzanne Grinberg se présentèrent chez M. Venizelos. Elles furent reçues par lui avec une amabilité très grande. Mrs. Fawcett mit M. Venizelos au courant de ce qui s'était passé la veille chez le Président Wilson et aussitôt qu'elle lui eut demandé de bien vouloir appuyer la proposition que ferait le Président, elle reçut de son interlocuteur les paroles les plus encourageantes.

« J'appuierai de toutes mes forces le projet du Président Wilson dit le ministre grec, je suis un partisan résolu du vote des femmes et la création d'une Commission des intérêts féminins à la Conférence de la paix me paraît tout à fait souhaitable. »

⁂

Après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille, par Mme A. La Mazière, secrétaire de séance, Mme S. Grinberg qui possède la liste officielle des plénipotentiaires fournie par Mrs. Rublee, demande que la Conférence veuille bien se mettre d'accord sur les noms des plénipotentiaires à aller visiter.

Mrs. Fawcett estime qu'il vaut mieux ne plus faire un choix car il y a un intérêt certain, dit-elle, à solliciter le concours et l'appui de tous les plénipotenciaires. Elle demande à la délégation française de se charger de poursuivre ce travail au cas où il ne serait pas achevé pendant la présence à Paris des autres déléguées.

Mrs. Fawcett donne ensuite le compte rendu de la démarche faite la veille à M. Venizelos et annonce que la délégation anglaise sera reçue le soir par M. Massey, plénipotentiaire de la Nouvelle-Zélande. Il est décidé que Mme de Witt-Schlumberger, Mme Ancona, Mlle Parent, Mrs. Rublee, Miss Atkinson se joindront aux déléguées britanniques.

Mme Brigode demande alors la parole pour exposer qu'elle reçut le matin un plénipotentiaire belge venu l'informer qu'à la Commission de la Ligue des Nations de la Conférence de la Paix le choix du siège de la Ligue était âprement discuté. Le groupe dit anglo-saxon, préconisait La Haye, tandis que le groupe dit des pays latins demandait que Bruxelles fut désigné. Ce plénipotentiaire avait émis le désir de voir la Conférence suffragiste interalliée se prononcer en faveur de ce dernier choix.

Cette proposition souleva quelques difficultés. Mrs. Fawcett, tout en exprimant sa sympathie pour la Belgique, estime que cette question est en dehors du programme de la Conférence et que les déléguées doivent traiter exclusivement les matières de ce programme.

Mme Brigode insiste et demande que la Conférence se prononce sur la recevabilité de la question. Les membres des délégations française, américaine et belge votent unanimement dans le sens de l'affirmative. Les déléguées anglaises et Mme Ancona, déléguée d'Italie votent contre.

Miss Atkinson, déléguée de la Nouvelle-Zélande, arrive à ce moment.

Mme Brigode explique qu'elle désire seulement voir la Conférence voter une motion de sympathie pour l'idée soutenue par le groupe des plénipotentiaires faisant choix de Bruxelles comme siège de la Ligue des Nations.

Dans le sens de la motion les déléguées françaises, belges et américaines votent; les membres des délégations anglaise, italienne, néo-zélandaise s'abstiennent.

Miss Atkinson demande ensuite la lecture d'un texte adressé par la British Dominion Women Citizen Union (Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud, Canada (Inde) et le vote des déléguées sur les conclusions qui sont les suivantes :

1° Que l'affranchissement soit accordé aux femmes comme il est ou peut être accordé aux hommes.

2° Que les femmes qui se marient avec des étrangers ne perdent pas leur nationalité.

3° Que toutes les inégalités législatives entre hommes et femmes soient supprimées, que l'accès à toutes les carrières soit possible aux femmes, et qu'il y ait droit à salaire égal pour travail égal.

4° Que la morale soit la même pour les deux sexes.

Ces propositions sont adoptées.

Mme Brunschwieg expose alors à la Conférence que des Françaises, aidées de quelques étrangères ont eu l'idée de créer une commission d'étude des vœux susceptibles d'être proposés à la Conférence de la Paix. Elle expose que c'est en raison de la possibilité éventuelle d'une représentation des intérêts féminins à la Conférence que cette initiative a été prise.

« Il ne suffit pas pour les femmes de présenter des vœux, dit-elle en substance, il faut qu'elles soient capables de les soutenir et de les discuter utilement avec les plénipotentiaires. Or, un tel travail ne s'improvise pas en quelques jours; il faut qu'il soit préparé et soit le fruit des revendications de toutes les femmes des pays alliés. Les sections suivantes seraient créées : Travail, Hygiène, Morale, Législation, Suffrage, Paix. Une femme serait désignée pour diriger chaque section et se mettre en rapport avec les femmes des autres pays spécialement compétentes sur la matière de la section. »

Ce projet est d'abord combattu par Mme Brigode qui estime qu'il appartient aux membres de la Commission officielle, telle que l'a prévue le Président Wilson, d'organiser ce travail.

Mmes Brunschwieg, Pichon et Grinberg expliquent successivement qu'il ne s'agit nullement d'empiéter sur les prérogatives et les droits de la future commission officielle — dénommée à ce moment « Commission exécutive » — puisque ce projet d'études a été conçu avant que fut connue la solution pratique envisagée par le Président Wilson pour la représentation des intérêts féminins à la Conférence de la Paix. Les déléguées françaises ajoutent qu'il est **indispensable** de préparer le travail des vœux dès maintenant car ce travail est long et doit être accompli, de la façon la plus sérieuse.

Toutes les déléguées se mettent alors d'accord sur le principe de la nécessité de la création de cette Commission d'études et après que Mrs. Fawcett et Mrs. Strachey eurent demandé et obtenu que les membres de la Commission d'études et de la « Commission exécutive » soient nommées par les femmes de leur pays respectif, la séance est levée.

⁂

Chez les plénipotentiaires britanniques

A 6 h. 1/2, les déléguées furent reçues à l'Hôtel Majestic par M. Massey (Nouvelle-Zélande). Mme de Witt-Schlumberger, fatiguée, avait chargé Mme Grinberg de la remplacer. Les déléguées obtinrent facilement de M. Massey, la promesse de soutenir le projet du Président Wilson.

Lord Robert Cecil (Angleterre), résidant également à l'Hôtel Majestic, reçut des déléguées une demande d'audience qui fut aussitôt accordée. Il parut très intéressé par le récit qui lui fut fait de l'idée du Président Wilson et, de même que M. Massey, promit tout son concours pour le succès du projet qui lui était soumis.

⁂

La journée du jeudi 13 fut consacrée à la discussion des bases d'organisation de la Commission d'étude des vœux à présenter au Congrès de la Paix.

Outre les déléguées de la Conférence interalliée étaient présentes : Mme Siegfried, Avril de Sainte-Croix, comtesse de Castellane, comtesse de Caraman, Mme Emile Borel, Mme Weill-Reynal, marquise de Juigné, marquise de la Ferronnays, Lady Hartington, Lady Eustace Percy, Mme Sicre, Mme Fallot-Matter, Mme Le Roy Liberge, Mme Moyssonnier, Mme J.-L. Puech, Mme Alice La Mazière, etc...

Le compte rendu de cette réunion confié à Mme Alice La Mazière sera donné d'autre part.

A l'issue de la séance, une délégation des membres de la conférence se rendit auprès de M. White (Etats-Unis), et de Sir Robert Borden (Canada). Cette délégation, composée de Mrs. Fawcett, Mrs. Strachey, Mme de Witt-Schlumberger, Mme Brigode, Mme Pichon, Mrs. Rublee, Miss Nina Boyle, Mme Ancona reçut successivement de chacun des hommes d'Etat le meilleur accueil. Mr. Henry White affirma sa « sympathie » pour la cause, mais Sir Robert Borden promit son appui. Il en fut de même de Mr. Barnes (Angleterre) visité ensuite.

⁂

A L'Elysée

Mme de Witt-Schlumberger avait demandé au Président de la République de bien vouloir donner audience aux membres de la Conférence.

Ayant à ses côtés Mme Poincaré, le Président reçut les déléguées le vendredi à 4 h. 1/2. Il fut mis au courant des travaux de la conférence, les approuva pleinement, et il indiqua qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les femmes françaises obtinssent le droit de vote aux élections municipales. Très aimablement, M. et Mme Poincaré souhaitèrent aux déléguées une succès complet de leurs efforts

⁂

La dernière séance

La séance de clôture de la Conférence eut lieu le samedi 15. Avant la réunion, Mme de Witt-Schlumberger, Mrs Fawcett, Mme Ancona, Mme Brigode, Miss Nina Boyle, Mlle Parent, Mrs. Strachey s'étaient rendues chez M. Hymans (Belgique). Très aimable, mais aussi très... diplomate, M. Hymans ainsi que l'avait fait M. White, assura les déléguées de sa « sympathie » pour la cause des femmes. A Mme Brigode qui lui demanda si cette sympathie pouvait être considérée comme un engagement, le ministre belge répondit : « Madame, il ne peut être question ici d'un contrat... »

La séance commença à 3 h. 1/2. Mme La Mazière lut le procès-verbal de la réunion précédente et le compte-rendu des visites aux plénipotentiaires fut fait.

Mme Brigode annonça qu'on lui avait fait connaître le sort épouvantable des femmes arméniennes persécutées par les Turcs et qu'une protestation et une intervention de la Conférence suffragiste étaient sollicitées.

Mme Ancona répondit qu'elle souhaitait tout particulièrement que la conférence s'intéressât à la question. Mme Brigode, Mme Ancona et Miss Nina Boyle furent chargées d'une enquête préliminaire pour savoir dans quel sens la Conférence pouvait utilement intervenir..

Il ne restait plus qu'une dernière question à trancher : le nombre de déléguées que comprendrait la commission de femmes accréditée auprès de la future commission de plénipotentiaires chargée de s'occuper des intérêts féminins.

Il fut décidé que chaque pays nommerait *cinq* déléguées.

Puis, au moment où l'on constata que les travaux paraissaient terminés, Mme Brigode demanda que la Conférence ne fut pas considérée comme ayant pris fin. « Etant donné le travail qui nous incombe encore, dit l'admirable femme belge, il faut que les pouvoirs de la Conférence soient prorogés jusqu'à la conclusion de la Paix. »

C'est ce qui fut voté à l'unanimité. Et autour d'une tasse de thé, les déléguées attendirent l'heure d'être reçues chez M. Cambon.

⁂

Chez M. Cambon

M. Cambon reçut Mme de Witt-Schlumberger, Mrs Fawcett, Mme Ancona, Mme Brigode, Mlle Parent, Mrs. Strachey, Miss Nina Boyle avec beaucoup de cordialité.

Quand les déléguées lui eurent parlé de la nécessité de la représentation des intérêts féminins à la conférence de la Paix, en indiquant, comme exemple, la détresse et la souffrance des femmes arméniennes, le plénipotentiaire français indiqua qu'en effet, le principe d'une représentation reposait sur des bases sérieuses et il encouragea les déléguées à travailler pour arriver à un résultat effectif.

Cette visite clôtura la sixième journée.

« Demain matin, annonça joyeusement Mme de Witt-Schlumberger, M. Clemenceau nous donnera audience. »

⁂

Que peut-on espérer de tout ce travail et de tous ces efforts ? Ne semble-t-il pas qu'ils aient quelque chance d'être couronnés de succès ?

Les déléguées se sont séparées non sans que les Françaises aient promis, de nouveau, qu'elles assureraient la tâche de continuer les visites aux plénipotentiaires. Ceux-ci sont nombreux et si l'on pense que les demandes d'audience ont été envoyées à presque tous les délégués des pays représentés à la conférence de la Paix, que les membres de l'U. F. S. F. devront aller des Serbes chez les Siamois, des Tchéco-Slovaques chez les Japonais et des Chinois chez les Roumains... sans parler des Brésiliens et autres Américains du Sud, il faut convenir qu'il y a là quelque travail !...

Par contre, les Américaines et les Anglaises ont décidé qu'elles tâcheraient d'obtenir de l'un des plénipotentiaires des Etats-Unis ou de Grande-Bretagne, l'engagement de présenter officiellement au plus tôt, le projet Wilson à la Conférence de la Paix.

Si le Président Wilson tardait, en effet, à revenir, ou s'il ne revenait pas, tous les espoirs et les efforts seraient vains.

La lutte n'a jamais rebuté ni les Anglo-Saxonnes qui s'entendent à combattre, ni les Françaises qui sont patientes et tenaces. Aussi bien et puisque la cause est plus et mieux que nationale, qu'elle doit servir à toutes celles qui ont subi, pendant plus de quatre ans, les mêmes douleurs et les mêmes souffrances, car il fallait prouver au monde entier que le Droit prime la Force, il n'y aura ni faiblesse ni lassitude et la voix des Femmes, nous l'espérons de tout notre cœur, sera enfin entendue à la Conférence de la Paix.

Suzanne Grinberg.
Avocate à la Cour,
Secrétaire de la Conférence interalliée.

Une première victoire

Réception chez M. Clémenceau

Le compte-rendu de la Conférence était envoyé à l'impression quand nous fut fait le rapport de la visite chez M. Clémenceau.

Mme de Witt-Schlumberger, Mrs Fawcett, Mme Ancona, Mme Brigode, Mme Brunschvicg, Mme Compain, Mlle Parent, Mrs Harriman, Mrs Rublee et Miss Nina Boyle, reçues par le Président du Conseil eurent la bonne surprise de trouver celui-ci tout à fait favorable au principe de la représentation féminine au Congrès de la Paix.

Néanmoins, M. Clémenceau ne se rallia pas au projet du Président Wilson et proposa *que les femmes des pays alliés fissent une demande afin d'entrer dans les commissions du Congrès.* Il indiqua que cette demande devrait lui être adressée *personnellement* et qu'il la soutiendrait à la Conférence de la Paix.

Bien entendu, un peu d'émoi règne parmi les membres de la Conférence suffragiste interalliée. Projet Wilson, projet Clemenceau... quel est celui des deux qui est le plus susceptible d'aboutir ?

Une entente est en train de se faire. Les lectrices de *La Française* en connaîtront sans doute les termes dans le prochain numéro.

Ajoutons que prié de se prononcer sur la question du vote des femmes en France, M. Clémenceau déclara qu'il n'était pas partisan du suffrage politique, mais se ralliait complètement au principe du suffrage municipal.

S. G.

Héroïnes du Jour

Mme Wéry, fille d'Amilcare Cipriani, député de Ravenne, **vient de mourir à Troyes** des suites d'un mal foudroyant contracté à l'hôpital complémentaire n° 400, au chevet de nos soldats.

Mme Wéry, enrôlée dans la Croix-Rouge dès le début de la guerre était infirmière militaire de première classe. Elle se distingua en cette qualité dans les ambulances du front et de l'armée d'Orient. Mme Wéry était titulaire de la croix de guerre, de la croix du mérite de Serbie et de la médaille d'argent des épidémies.

A LIRE PROCHAINEMENT

L'importance de la Conférence féminine interalliée nous oblige à remettre au prochain numéro, les articles de Mme Pauline Relour sur les lois d'intérêt féminin au Parlement et de Mme Henry Nathan sur les dommages de guerre et leur réparation.

Lettre à Mrs Chapmann Catt

Un message des Suffragistes alliées à Mrs Chapmann Catt, présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes.

Le Groupe suisse du Comité international des Femmes pour une paix permanente, avait adressé à Mrs Chapmann Catt, présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, *un message demandant la réunion très prochaine d'un Congrès de l'Alliance, Les délégations française, italienne et belge de la Conférence suffragiste interalliée ont estimé qu'il était nécessaire d'envoyer à la présidente de l'Alliance leur opinion sur cette question.*

15 Février 1919.

Chère Mrs Catt,

Les femmes suffragistes de Suisse vous ont adressé un message par l'organe de *Jus Suffragii*, dans le numéro de janvier 1919 Les soussignées vous envoient au nom de leurs pays respectifs la résolution suivante concernant la possibilité de la réunion d'un Congrès international.

1° Il ne peut être question d'une réunion internationale quelle qu'elle soit avant la signature du traité de paix définitif

2 A ce moment, on pourrait éventuellement envisager la réunion des membres du Bureau, mais dans les conditions suivantes :

Il nous est moralement impossible de concevoir une réunion quelconque, qu'il s'agisse du bureau ou d'un Congrès d'affaires, sans que nous ayions le sentiment profond qu'une unité de vues et de conscience puisse exister entre nous et les femmes des pays centraux. Ce sentiment, nous ne pourrons réellement l'éprouver que le jour où les sociétés suffragistes austro-hongroises et allemandes, avec lesquelles nous serions appelées à travailler, auront manifesté d'une façon officielle et non équivoque leur désaveu de la guerre d'agression déchaînée par l'Allemagne et des crimes commis par leur pays contre le droit des peuples et le droit des gens.

Comment pourrions-nous unir nos efforts si nous n'avons pas la conviction qu'une même compréhension du droit et de l'honneur nous anime toutes ?

3° Quant au projet de Congrès, nous demandons que la question soit provisoirement ajournée, la réunion du bureau ne devant en rien faire préjuger d'une décision à cet égard.

Veuillez agréer, etc..

Signé :
M. de Witt-Schlumberger.
M. Ancona.
J. Brigode.

Guerre à l'Alcool

LES DEBITS DE BOISSONS HYGIENIQUES

M. Jean Finot constate dans le Bulletin de l'*Alarme*, que les dernières lois votées par le Parlement pour restreindre le nombre des « empoisonneurs patentés » a eu un effet contraire à celui qu'on en attendait. Elles ont presque assimilé les débits de marchands de vin à des études de notaire, ou à des charges d'agents de change ! L'Etat ne peut point des supprimer d'office et il ne peut pas non plus rechercher leur change privilège.

Actuellement l'Etat, rendons-lui cette justice, est le plus grand pourvoyeur de l'Alcoolisme. En confiant la vente du tabac, des allumettes et des timbres aux vendeurs de spiritueux, il pousse les ouvriers et les paysans dans les débits. Les victimes de l'imprévoyance de l'Etat se trouvent de la sorte obligés de consommer toutes sortes de poisons afin de pouvoir se procurer décemment des articles de première nécessité.

La solution du problème serait la création de débits de boissons hygiéniques où les ouvriers et cultivateurs trouveraient ce qu'ils viennent le plus souvent chercher au cabaret ; la causerie avec des amis, un certain confort supérieur à celui de son chez lui, des distractions etc. Le comité national d'éducation physique et sportive et de l'hygiène sociale a adopté ce projet et classé les débitants en 3 catégories

1° Ceux qui s'abstiendront de vendre toute boisson alcoolisée, pour ne débiter que des boissons purement hygiéniques et seront, de ce chef, complètement dégrevés d'impôts ;

2° Ceux qui ne vendront pas d'alcool, mais seulement des boissons fermentées, bières, vins, cidres, et paieront des droits peu élevés ;

3° Ceux, enfin, qui vendront de l'alcool et des boissons alcoolisées et devront payer de forts impôts.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 62, rue Jacob, Paris, Président : M. Jean Finot.

ACTIVITÉ FÉMININE A L'ÉTRANGER

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Les femmes des pays alliés avaient hâte de renouer les communications avec les féministes belges, après la longue et douloureuse séparation. Mme Brigode, présidente de la Fédération belge pour le suffrage des femmes, a rendu compte succinctement dans *Jus Suffragii* de l'œuvre des femmes belges pendant l'occupation. Elles se sont surtout employées à donner du travail aux chômeuses et à ranimer certaines industries féminines comme la dentelle, les jouets, etc.

Dès le lendemain du retour du gouvernement, la Fédération fit afficher sur les murs de Bruxelles une lettre du Conseil général du parti socialiste, où les signataires demandent de préciser que le suffrage universel, réclamé par ce parti est celui des hommes et des femmes. Elles invoquent les souffrances des femmes pendant la guerre, le grand nombre des femmes qui portent sur leurs seules épaules le poids entier de la responsabilité de la famille, elles protestent contre l'exclusion de la moitié de la nation et la subordination des femmes à un électorat qui comprendrait plus tous les hommes, même les plus indignes. Une propagande active est en cours pour obtenir des milliers de signatures à cette pétition.

LE RÉVEIL DE LA FEMME DANS L'INDE

Des conférences ont été organisées à Bombay pour stimuler l'intérêt des femmes aux questions publiques. La première de ces conférences présidée par Lady Willington, femme du gouverneur, a porté sur la municipalité de Bombay, sa constitution, ses devoirs.

***

L'Association d'Education des femmes de l'Inde et l'Union Nationale des Sociétés suffragistes de Grande-Bretagne ont envoyé au président de l'Indian Electoral Franchise Committee, une pétition pour demander le droit de vote des femmes. Nous avons dit qu'une délégation féminine s'était rendue auprès du Vice-Roi pendant le séjour de M. Montagne, et cette revendication a été appuyée par une séance spéciale du Congrès National de l'Inde et par la ligue Musulmane.

« Nous demandons ce droit, disent les auteurs de la pétition, pour des raisons générales, parce que les femmes en tous pays forment la moitié de la population, et que sans leur aide, les problèmes pratiques relatifs au mariage, à l'éducation, à la famille, ne peuvent être résolus de façon satisfaisante par aucun gouvernement. Nous le demandons aussi pour des raisons particulières à cette nation où se rencontrent les quatre grandes formes de civilisation du monde : l'hindoue, la bouddhiste, la chrétienne, et la musulmane. Peu de réformes peuvent réussir si elles ne tiennent pas compte de la civilisation inhérente à ce pays : or, pour diverses causes, celle de l'Inde est aujourd'hui en grande partie dans les mains des femmes.

Les objections opposées à l'établissement du droit de vote féminin sont principalement la coutume du purdah et le petit nombre de femmes cultivées, dans le sens moderne et occidental du mot. La première objection n'a pas grande valeur puisque les femmes qui observent cette coutume sont déjà électeurs et éligibles aux conseils municipaux. Quant à la deuxième, il faut penser qu'il y a une éducation par la vie tout aussi importante que l'éducation par les livres; qu'il est injuste de priver les quelques femmes compétentes du droit de participer à la vie de leur nation, et que si ces quelques femmes d'élite obtenaient ce droit, cela permettrait précisément un grand essor de l'éducation des autres.

FEMMES JUGES DE PAIX

La ville de Seattle où le féminisme est toujours très actif, a réélu deux femmes juges de paix : Miss Whitehead et Mrs. Carrel Beals, Miss Whitehead qui, à 15 ans était simplement sténographe, a passé par toutes les étapes de la carrière du droit; elle exerce ses fonctions de juge de paix depuis 4 ans, et sa réélection prouve qu'elle s'en est acquittée à la satisfaction de ses concitoyens. Mme Beals avait étudié le Droit pour son plaisir et ne croyait pas qu'elle aurait à utiliser ses connaissances professionnellement; mais elle fut appelée à remplacer son frère parti aux armées et maintenant elle a posé sa candidature pour être maintenue dans ses fonctions. Elle est réélue à grande majorité.

REFORMES EN SUEDE

Un projet de loi royal a été présenté en faveur du vote universel pour les questions municipales et a enfin obtenu l'assentiment du parti conservateur qui a toujours été le seul à faire opposition au suffrage féminin. Cette proposition donnerait à la femme mariée le droit de voter si son mari est électeur, ce qui doublerait le nombre des électrices. Le gouvernement propose aussi que les femmes soient éligibles dans les Conseils électoraux de la première Chambre.

L'âge de l'électorat qui était fixé à 21 ans pour le vote municipal et à 24 ans pour le vote politique, deviendra uniformément 23 ans.

Une autre réforme importante se prépare; une commission gouvernementale a été nommée à l'effet d'étudier la question de l'éducation des jeunes filles par l'Etat. Jusqu'ici, il n'y a eu que des établissements privés pour l'éducation féminine.

Enfin, une nouvelle loi matrimoniale est présentée par les commissions parlementaires des trois pays scandinaves : par cette loi, chacun des époux conserverait en propre ses biens et son salaire et la tutelle maritale serait abolie; en cas de divorce, il y aurait un partage égal des fortunes.

UN MONUMENT COMMEMORATIF

Les féministes finlandaises ont érigé un monument pour commémorer l'affranchissement des femmes. Le piédestal fut dressé au pied de la plus haute colline des Alpes Finlandaises, près de la ville de Tredjerg, devant une foule de dix mille personnes. L'inscription a pour sens : Donnez à l'homme et à la femme des droits égaux, qu'ils se viennent en aide mutuellement.

E. D.

LES VICTOIRES DES VAINCUES

Profond est le regret des suffragistes françaises de se voir distancer par les femmes des pays ennemis dans la reconnaissance de leurs droits. Au sujet des succès rapides des Autrichiennes, qui il y a peu d'années étaient les moins favorisées des femmes par la constitution de leur pays, Mme Maria Vérone publie dans l' « Œuvre » du 17 février, l'article suivant:

« Le féminisme a fait de rapides progrès en Europe centrale, car — contrairement à toutes prévisions — le mouvement se dirige de l'Est vers l'Ouest. Quand atteindra-t-il nos pays occidentaux? C'est ce que se demandent les suffragistes suisses, françaises, italiennes et belges.

« Dans l'Autriche impériale, la Constitution interdisait aux femmes de former des associations politiques; il ne leur avait même pas été permis d'organiser une société suffragiste; au sein de l'Alliance internationale, les Autrichiennes ne pouvaient être représentées que par un comité; elles se trouvaient donc dans un état de réelle infériorité à l'égard des femmes de toutes les autres nations.

« La Révolution abrogea cette disposition légale, absolument arbitraire, et tout aussitôt fut créée une « Association de l'Autriche allemande pour le suffrage des femmes. »

« Le Conseil municipal de Vienne ayant été soumis à réélection, les femmes profitèrent immédiatement des droits politiques qui venaient de leur être concédés et douze conseillères font actuellement partie de cette assemblée. Parmi les nouvelles élues, on cite plus particulièrement la célèbre propagandiste socialiste Adelheid Popp, auteur d'un très beau livre : « La Vie d'une Ouvrière » (1).

« Les femmes autrichiennes n'ont pas voulu s'en tenir à ce résultat. Plusieurs d'entre elles se présentent aux élections pour l'Assemblée nationale.

« Un grand nombre de féministes se sont ralliées au parti démocratique, lequel a accepté de présenter à Vienne 5 candidatures, tandis que le parti socialiste en a porté 7 sur sa liste. Les autres partis politiques se sont empressés de suivre cet exemple, et l'on compte aujourd'hui — rien que pour la capitale — 3 candidates du parti chrétien-social (catholique), 5 du parti démocratique indépendant et 1 du parti démocratique du centre.

« D'autres candidatures féminines sont annoncées en province, notamment à Salzbourg et à Linz.

« Que devons-nous penser, femmes françaises, en assistant à de pareilles transformations? Dira-t-on encore que l'éducation politique des Autrichiennes, obligatoirement tenues à l'écart de tout groupement, ou des Allemandes, généralement reléguées à la cuisine, était supérieure à la nôtre? Prétendra-t-on que ce qui est possible dans les Etats protestants ne l'est pas dans les pays catholiques? Eh bien! est-ce que l'Autriche n'est pas essentiellement catholique, certainement beaucoup plus même que la France?

« Nous soumettons ces réflexions à nos Parlementaires qui vont avoir à se prononcer prochainement sur la question du vote des femmes.

« Maria Vérone. »

(1) Cet ouvrage a été analysé dans « La Française », au moment où il a paru, avant la guerre.

Notes d'Actualité

Nous sommes une force

Que peuvent bien nous faire les campagnes désobligeantes et sournoises que certains journalistes lancent contre le féminisme : nous sommes une force.

Notre tâche est immense, après l'œuvre de mort, voici l'œuvre de vie, c'est à nous de l'embellir, de la continuer, de la recommencer : nous sommes les mères, les maternelles, celles qui guérissent : nous sommes une force féconde.

Réunissons nos moyens séparés pour arriver à leur faire donner la consécration officielle qu'on donne à toutes les puissances qui se possèdent bien.

Quel est le gouvernement, le chef d'Etat, la presse, la collectivité qui oserait ne pas s'incliner devant nos droits quand nous avons conscience de nos devoirs et de la splendeur de notre mission.

Mais d'abord, apprenons à être une force: groupons-nous, ne formons pas déjà une élite et des classes, ne perdons pas notre temps à nous plaindre des hommes. Les hommes et les femmes, pris un à un, ne valent que par l'importance qu'ils se donnent, mais en bloc qu'ils sont émouvants — dans leurs luttes et dans leur faiblesse ; calmons ces tristesses; soyons bienveillants, serait-il vrai que nous n'ayons de pires ennemies que nous-mêmes ? Nos meilleurs défenseurs disent : il y, a une intelligence masculine et une intelligence féminine : Il y a l'Intelligence, il n'y a que des éducations masculines et féminines.

Nous voulons bien apprendre, nous voulons bien travailler; mais nous voulons que ce soit pour un effort raisonné et non pour une politique de hasard ; plus d'agitation : de l'activité.

Ayons une éducation civique, ayons une éducation de solidarité, ayons toutes les éducations.

Nous avons des conférencières, qu'elles nous parlent de puériculture, des possibilités de sauver moralement et physiquement les générations abîmées par la guerre. Prenons notre place indiscutable : la nôtre, ne nous égarons pas.

Ayons des journaux rédigés dans une note saine et gaie, on ne nous pardonnerait pas d'être ennuyeuses et nous avons besoin de nous faire accepter.

Célébrons un peu mieux nos artistes en science, en bonté et en beauté, exaltons le rôle et l'indépendance de la femme, avec des arguments dignes d'elles.

Nous a-t-il jamais été permis d'être nous-mêmes, nous qui n'avons jamais appartenu qu'aux autres ?

Nos psychologues modernes en nous jugeant en tant que force nerveuse de l'humanité ont faussé l'opinion nous avons un nouveau courant d'opinion à créer. La féministe pour le gros public est une bacchante de la revendication et il n'a pas toujours tort; nous avons pris trop tard une place active dans la société, nous sommes une force neuve : nous avons plus d'idées que de médiocrité. Travaillons encore, travaillons toujours, travaillons avec magnificence.

Nous devons faire mieux que ce qui a été fait ou ce n'est pas la peine de changer !

Les femmes ont lutté comme les hommes, elles peuvent être libres comme des hommes, elles sont avant tout les mères. Ah ! qu'on ne leur compte pas cela comme une entrave: c'est notre force et quelle force radieuse : nous n'avons pas de cadavres.

La France ne veut pas mourir.... elle attend que nous lui donnions des petits, que nous protégions ceux qui vivent...(les grands aussi) de la mort, de la misère et de la douleur ; elle a besoin de notre sourire, de notre charme, de notre douceur et de notre courage : nous sommes une force.

Claude Chauvière.

Carrières Féminines

LE LICENCIEMENT DU PERSONNEL FEMININ AUXILIAIRE

Sur la proposition de M. Colliard, ministre du Travail, le président du Conseil, ministre de la guerre, a arrêté des dispositions touchant le licenciement des dames auxiliaires employées pendant la guerre dans les administrations publiques. Les ministères sont invités à ne procéder que progressivement à ce licenciement.

Les candidates qui demanderont à être reprises dans une autre administration passeront, au service de placement féminin, un examen d'aptitude professionnelle. Dans le classement, il sera tenu compte des charges de famille et de l'ancienneté. La préférence sera donnée aux veuves et orphelines de guerre.

L'indemnité minimum de licenciement est égale à 25 journées ou à un mois, suivant que l'employée est payée à la journée ou au mois. Elle est due à toutes les employées ayant au moins six mois de présence dans l'administration.

Les employées qui ont moins de six mois de présence et plus de trois mois ont droit à la moitié de l'indemnité minimum. A celles qui auront plus de six mois, il sera accordé une indemnité supplémentaire égale à deux jours de salaire par trimestre ou fraction de trimestre en plus de six mois. L'indemnité pourra être payée immédiatement à l'employée au moment de son licenciement, si elle renonce à entrer dans une administration publique.

Celles qui resteront candidates à un nouvel emploi ne toucheront l'indemnité minimum qu'à l'expiration du mois suivant le licenciement. Elles ne toucheront ensuite l'indemnité supplémentaire qu'après qu'il se sera écoulé un nombre de jours égal à celui que représente cette indemnité.

Si un nouvel emploi est trouvé dans une autre administration publique à une auxiliaire licenciée, elle n'aura droit à l'indemnité que dans la proportion du nombre de jours de chômage. Lors de son licenciement définitif, elle aura droit au reliquat de l'indemnité.

Dans les salaires journaliers sur lesquels est calculée l'indemnité, sont comprises les indemnités de vie chère et de guerre.

L'indemnité ne sera pas due aux dames auxiliaires qui ne seront licenciées que plus de six mois après le décret fixant la date de la cessation des hostilités.

LES LIVRES

HYGIENE DE LA FEMME PROFESSEUR, par Maria Dupont. Préface du Professeur Surmont.

Nous venons seulement de recevoir ce manuel d'hygiène féminine, très consciencieux et conçu dans un bon esprit, paru avant la guerre. L'auteur, une enseignante de valeur, ne vécut pas assez pour en voir la publication.

Le grand défaut de la plupart des livres d'hygiène et d'économie domestique est qu'ils sont trop généraux, de sorte que, certaines de leurs règles se trouvent applicables dans telles ou telles circonstances, on est tenté de n'en appliquer aucune ou de sacrifier celles qui sont les plus importantes à d'autres dont la valeur est seulement apparente.

Mlle Dupont connaissait bien des difficultés spéciales aux enseignantes : manque de temps, obligation de limiter les dépenses, etc. Aussi elle fait la part du feu avec beaucoup de bon sens et de solide sagesse. Aux jeunes institutrices qui croiraient que les frais de « représentation » sont indispensables et doivent absorber la majeure partie de leur maigre budget, elle enseigne que l'entretien de la bonne santé prime la parure, qu'il vaut mieux avoir des « dessous » irréprochables de propreté que des « dehors élégants, qu'une salle de bains dans un appartement est plus utile qu'un salon, qu'une minute est mieux employée à certains soins du corps qu'à se poudrer et à se friser. Elle met en garde les enseignantes contre une alimentation trop échauffante; les personnes qui ont peu de temps remplacent trop souvent les légumes, longs à préparer par des œufs vite cuits et n'accordent pas assez d'attention à la nécessité de varier les aliments. Mlle Dupont conseille aussi très utilement de ne pas parler haut afin de ne pas se briser la voix; la discipline étant obtenue bien plus facilement avec une voix calme et douce qu'avec des cris ou un ton irrité qui énerve les enfants.

Beaucoup de ces conseils serviront non seulement aux enseignantes, mais encore à toutes les femmes à qui des moyens modestes et l'exercice d'une profession rendent difficile, et en même temps plus nécessaire, l'observance des règles de l'hygiène.

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Nous rappelons à nos abonnés qui doivent renouveler leur abonnement à échéance du 31 Janvier et 28 Février, que le prix de l'abonnement annuel est de huit francs pour la France et dix francs pour l'étranger.

Bulletin des Sociétés Féministes

Ligue Française pour le Droit des Femmes

Assemblée générale

La Ligue du Droit des Femmes, dans sa séance du 22 janvier, après que Mme Edwards-Pillet lui eut fait part, en termes émus du décès de sa Présidente, Mme M. Bonnevial, a fixé la date de son Assemblée générale, **au 26 février 1919**, Salle des Sociétés Savantes, rue Serpente.

A cette réunion, Mme Cruppi donna ses impressions sur le résultat des élections en Angleterre en même temps qu'elle indiquait comment y fut organisée la propagande, propagande intensifiée par l'incroyable solidarité féminine de toutes les classes de la Société anglaise.

Ensuite, Mlle Lhermitte donna le texte d'un appel au Parlement qui parut dans la presse et il fut signalé que des conférences allaient être organisées dans tous les arrondissements de Paris par le Conseil National des Femmes.

Fédération Féministe du Sud-Ouest

Sur la réorganisation de l'Enseignement
(Rapport Rigaud-Dachary.)

Le IVe Comité de la Fédération féministe du Sud-Ouest réuni à Agen, le vendredi 29 mars 1918, avec le XIIIe Comité de la Fédération des Amicales d'Instituteurs du Sud-Ouest, en assemblée plénière et mixte.

a) *Sur le but et le caractère de l'Enseignement* (Vœux Rigaud).

Considérant d'abord : 1° Que dans une démocratie, l'égalité des enfants des deux sexes pour le droit à l'instruction doit être établi ; 2° qu'un enseignement absolument gratuit peut seul mettre en évidence les talents ignorés ; 3° que la sélection sérieuse et impartiale de l'élite doit être une sélection non limitée et de mérite de la masse française.

Emet le vœu : « qu'un enseignement national, gratuit et commun aux deux sexes soit organisé ; — que la proposition de loi Buisson, Groussier, Daniel, Vincent (*Officiel* du 14 janvier 1913, n° 2465) soit reprise, discutée et votée en tenant compte des vœux présentés par les groupements corporatifs ou régionaux et des besoins de l'après-guerre. »

b) *Sur les principes et les programmes de l'Enseignement* (Vœux Dachary).

Considérant ensuite :

1° Qu'à une organisation nouvelle de la société doivent correspondre des besoins nouveaux et surtout une éducation nouvelle ; que, notamment, l'instruction intégrale de l'adolescente a été considérablement négligée jusqu'ici, alors que les exigences de la vie et aussi un sentiment bien légitime de dignité et d'indépendance engagent la femme à être la collaboratrice de l'homme dans la vie sociale ; que l'éducation propre à ce dernier le rend bien faible collaborateur de la femme dans la vie domestique ; que celle-ci ne peut pourtant pas mener seule à bout le travail rémunérateur hors du foyer et le travail domestique si ingrat ; qu'au surplus de nombreux exemples prouvent que les facultés s'éveillent indépendamment des sexes ;

2° Que la lutte des classes, chaque jour plus aiguë, et due tant aux conditions économiques qu'à l'enseignement actuel ; que, basé sur les inégalités sociales, ce dernier élève, au seuil de la vie scolaire, une barrière infranchissable entre les deux classes de la société ; — qu'il est injuste et antidémocratique de permettre à une seule catégorie sociale d'ambitionner les plus hautes fonctions publiques, alors que les situations modestes sont réservées aux enfants du peuple, doués des mêmes capacités intellectuelles ; qu'il est pourtant hors de doute que le seul et vrai mérite consiste dans un esprit clairvoyant, une volonté ferme, une haute conscience ;

3° Que la coéducation a permis d'établir des qualités d'application, de régularité, de dextérité, ainsi que la valeur intellectuelle et morale de la femme française ; que pour cette raison les innovateurs de cette méthode d'éducation n'ont eu qu'à se féliciter des résultats obtenus ; qu'en conséquence les relations intersexuelles méritent d'être étudiées comme le plus beau des problèmes sociaux puisqu'il se rapporte aux lois créatrices de la vie ;

4° Qu'enfin, selon le mot du docteur Toulouse et de F. Buisson, « l'égalité de départ » c'est-à-dire une scolarité nationale et commune à tous les enfants des deux sexes, est indispensable à l'érection d'une société plus humaine et plus juste, — que le projet de loi Viviani néglige l'enseignement professionnel et civique de l'adolescence au moment où l'on réclame avec tant d'insistance que ses droits de citoyenne lui soient conférés,

Emet le vœu :

« 1° Que soit créé en France un ministère d'éducation nationale chargé de régler toutes les questions relatives à l'enseignement à tous les degrés, basé sur le principe de l'égalité des sexes, dans l'exercice de leurs droits et devoirs réciproques;

« 2° Que cette organisation repose ensuite non sur les inégalités sociales, mais sur les capacités réceptives et créatrices de chacun ; qu'à cet effet, les enseignements primaire et secondaire soient remplacés par un seul enseignement national ;

« 2° Qu'en troisième lieu, la coéducation étant établie dans tous les ordres d'enseignement, les écoles spéciales, gratuites et accessibles au concours à tous les enfants des deux sexes, soient multipliées; que d'autre part, en des cours de morale intersexuelle ainsi que de sciences positives, — astronomiques, géologiques, biologiques, sociologiques, — les matières qui s'y rapportent soient sérieusement traitées ;

« Qu'enfin le projet de loi Viviani soit radicalement modifié en vue de permettre aux adolescentes de suivre, selon leurs aptitudes propres, tous les cours réservés par le dit projet aux seuls adolescents. »

c) *Sur l'unité de la morale dans l'éducation* (Vœux Dachary).

Considérant enfin :

1° Qu'on ne peut admettre une morale pour chaque sexe et tolérer que « jeunesse se passe » dans la satisfaction des bas instincts, alors que les plaisirs sains, recommandés par les médecins et les pédagogues, — tels que le docteur Toulouse et le recteur Payot, — sont négligés ; — que la prostitution est une honte pour les nations civilisées et une plaie sociale aussi redoutable que l'alcoolisme ;

2° Que la coéducation, stimulatrice de travail et de plaisirs sains mis en commun, offre d'excellents moyens de combattre la prostitution ; qu'en particulier, la pratique journalière de la sincérité, vis-à-vis de soi-même et d'autrui, rendrait les jeunes gens plus respectueux à l'égard des jeunes filles ;

3° Qu'en tout état de cause, la maternité est toujours respectable, même en dehors du mariage ; — que les secours destinés à subvenir aux besoins de la fille-mère et son enfant sont dérisoires ;

4° Qu'une bonne éducation intersexuelle favoriserait les unions précoces et les bonnes mœurs ; — qu'effectivement, dans les pays suffragistes, une lutte sans merci, couronnée de succès, a été déclarée à l'alcoolisme, au tabac, à la prostitution et à la dépopulation ; — qu'enfin le produit de l'impôt sur le revenu et sur les célibataires contrebalancerait aisément le montant des sommes rapportées à l'Etat par la tolérance des fléaux,

Emet le vœu :

« 1° Que soit créé en France un ministère de la santé publique dont le premier soin sera, pour en assurer les rouages, de doter chaque commune d'une Maison du Peuple ; — que, dans le même temps, soit consacré par les lois, le principe d'une seule morale, pour les deux sexes et que les ouvrages relatifs à cette question, notamment ceux du docteur Toulouse et de M. Payot soient répandus ;

« 2° Que la réglementation de la prostitution soit abolie et que l'Etat favorise les unions précoces et fécondes en votant des crédits suffisants pour les familles nombreuses ;

« 3° Que la loi sur la recherche de la paternité soit modifiée et rigoureusement appliquée ;; —; que des secours suffisants soient accordés à la fille-mère ; — qu'enfin chaque enfant porte le nom de la mère ;

« 4° Qu'une éducation intersexuelle (cours de morale sociale, d'hygiène sexuelle, de puériculture et de médecine nouvelle) soit donnée à tous les enfants des deux sexes ; — Que par ailleurs, l'alcool de bouche soit radicalement supprimé ainsi que la culture du tabac ; — qu'enfin, le gouvernement accorde aux femmes, sans plus tarder, le droit de vote, seul capable de permettre une lutte efficace contre tous les fléaux qui déciment l'humanité : l'alcoolisme, la prostitution, la guerre.

Société pour l'amélioration du sort de la Femme

POURQUOI LA FEMME DOIT VOTER

La Société pour l'amélioration du sort de la Femme, organise sur ce sujet une réunion pour le dimanche 23 février, à 4 heures, salle du *Journal*, 100, r. de Richelieu.

Orateurs inscrits : Louis Martin, sénateur ; Louis Marin, député ; Bellan, conseiller municipal ; Maria Vérone, avocate; Lydia Martial ; Mlle Borel.

Conférences Féministes

Le dimanche 23 février 1919, à 2 h. 1/2 très précises, aura lieu, 64, rue du Rocher, la deuxième matinée organisée par « Les Droits de la Femme », sous la présidence de M. Louis Marin, rapporteur général du Budget. Conférencier féministes inscrits : Mme G. Brunschvicg, secrétaire générale de l'*Union pour le Suffrage des Femmes* ; Mlle Borel, avocat à la cour. Concert avec le gracieux concours de Mme Verteuil, de l'Odéon, Claude Ritter, de la Porte-St-Martin, Lisette Huguey, du Vaudeville, Madeleine Girard du Grand Concert et Mme Xavier Préval dans leurs œuvres, etc.

Louange des Femmes sous la Coupole

M. Louis Barthou, dans son éloge d'Henry Roujon, a introduit celui des Françaises:

« M. Henry Roujon n'était pas, au sens absolu du mot, un féministe. Je crois bien qu'il en était resté, pour la plus large part, à la philosophie de Chrysale. Il est vrai qu'en voulant à une femme des clartés de tout, Chrysale n'avait pas prévu qu'avec le progrès général des connaissances, de telles clartés suffiraient à remplir un gros dictionnaire. M. Henry Roujon se plaisait au commerce des femmes instruites, mais il redoutait les femmes pédantes. Il avait en tout le sens pratique, le tact, la juste mesure. Il définissait l'union de l'homme et de la femme « une harmonie par deux rythmes différents » et il faisait à la femme sa juste et grande part. « La force d'une race, disait-il aux élèves de Saint-Denis, se mesure aux vertus des femmes de cette race : la dignité d'une civilisation répond au rang qu'y occupent l'épouse et la mère... A la société de demain, véritable champ de bataille où les énergies devront se décupler, aux hommes qui livreront ces luttes redoutables, il faudra plus que jamais de tendres mères et des compagnes intrépides. »

« Il a fallu, messieurs, aux mères et aux femmes, pour soutenir la dure épreuve de quatre années de guerre, toute l'intrépidité que M. Henry Roujon leur souhaitait pour des batailles moins angoissantes. C'est l'honneur de la France, un honneur exempt de surprise, qu'attaquée dans son existence et dans sa liberté, elle ait trouvé des soldats et des femmes dignes de la grande cause qu'un adversaire férocement hypocrite menaçait en elle. Par leur dévouement, par leur ténacité confiante, par leur charité tendrement fraternelle, par l'héroïsme avec lequel elles ont supporté des sacrifices souvent plus douloureux que la mort, les femmes françaises ont, elles aussi, bien mérité de la patrie! »

Qu'il nous soit permis de rappeler à M. Louis Barthou, de l'Académie française, que l'opinion prêtée par lui à Chrysale est celle, plus moderne, du futur mari d'Henriette.

On nous écrit

Je vous félicite de votre vaillance. Vous et vos collaboratrices, vous cherchez à frayer des voies plus larges aux nouvelles d'existence plus intéressante, plus généreuse, plus variée. Vos initiatives m'intéressent vivement et le plus souvent, je les approuve sans réticences. — Je ne suis pas comme une féministe militante, ni pour une novatrice certes. Cependant, dans ma modeste sphère, je me suis efforcée de combattre les préjugés, les partis-pris et de desserrer certaines entraves. Les jeunes filles d'aujourd'hui ne peuvent se rendre compte des multiples obstacles que nous devions affronter, nous leurs aînes pour nous affirmer, pour réclamer certaines libertés dont elles jouissent inconsciemment, sans se rendre compte que nous les acquîmes.

Nous faisons la guérilla. A cette guerre d'escarmouche et de partisans, vous faites succéder la mobilisation, la levée en masse. J'applaudis à vos victoires.

Mathilde Alanic.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Radigue. — Toutes nos excuses. L'erreur est réparée. Merci de nous l'avoir signalée. Serons heureuse si notre intervention a pu rendre service à votre amie.

Mme Salvemini-Dauzats. — Votre abonnement est en règle jusqu'au 31 octobre 1919. Sincères remerciements. Nous utilisons les vieilles bandes !

Mlle Cellier est priée de nous adresser 0. 35 pour port de la prime envoyée.

Mme de Crisenoy. — Nous avons répondu il y a quelques semaines à Mlle Larrivet qui nous avait posé elle-même la question. Nous attendons sa réponse.

Mme Pournier-Chansogne. — Merci de votre intéressante lettre que nous avons utilisée comme vous avez pu le voir dans notre dernier numéro. Pour les appels aux journaux coloniaux, nous vous récrirons bientôt.

Mme Claude Chauvière. — Nous n'annoncons jamais les livres avant leur publication. Envoyez-nous le vôtre dès qu'il aura paru, nous l'annoncerons d'abord aux « Livres nouveaux » puis nous en donnerons le compte rendu. Pour le service du journal, nous le faisons déjà au théâtre et il nous est impossible d'augmenter la liste de nos services gratuits.

On nous demande : Où peut-on se procurer l'affiche au texte suivant :

Quand tu parleras de la femme songe à ta mère, à ta sœur, à ta femme, à ta fiancée, tu ne diras jamais de bêtises.

Prière d'envoyer le renseignement au bureau du journal.

Si quelque lectrice de « La Française » pouvait disposer du vol. des poésies : **Les Dogmes nouveaux**, par Eugène Nus, (1re ou 2e édition) Mme E. Dallet serait très désireuse de faire l'acquisition de cet ouvrage ou à défaut de la cession, d'obtenir copie du texte par dactylographie.

Prière d'indiquer, s'il y a lieu, les conditions : Villa « Les Tilleuls », 8, rue J. Boyceau, Versailles. N°1030

Adjudant, médaillé militaire, instruit, capable, actif et vigoureux — nombreux séjours coloniaux — cherche situation coloniale, n'importe quelle colonie. Démobilisable 20 mars. Ecrire Planet, 18 Bd Saint-Barthélemy, Nice, (Alpes-Maritimes) 1024

CROIX TRICOLORE, 270, boulevard Raspail, demande secrétaires pour Foyers Soldats. N° 1029

Primes à nos Abonnés

A tout abonné qui nous en procure un nouveau ou qui prend lui-même deux abonnements, nous offrons une des primes suivantes à son choix :

2° **Le Catéchisme féministe** de J.-J. Renaud. Excellente vulgarisation de la doctrine par demandes et réponses. Nous nous sommes assurés le reste de l'édition et l'ouvrage se trouverait difficilement en librairie.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche, Sauce** excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande du premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-88

La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITE, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Concours aux Emplois réservés des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et sous contrôle. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

TREIZIEME ANNEE — N° 49

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-98

"La Française" à M. Clemenceau

Au moment même où nous [illegible] le dernier numéro, qui contenait le récit de l'accueil des suffragistes chez M. Clémenceau, à deux pas de nous, le crime était commis. Le crime a failli mettre en deuil la France ainsi que toutes les nations qui [illegible] à la considérer et à la chérir comme une sœur.

La nouvelle nous parvint presque immédiatement, mais elle nous parvint odieuse pour être vraie et invraisemblable, la popularité de M. Clemenceau étant devenue maintenant [illegible] me du patriotisme. Tant de fois [illegible] des bruits semblables avaient propagés, tant de personnages assassinés en imagination depuis que nous jugeâmes nécessaire [illegible] la confirmation.

Hélas ! la confirmation est venue, mais *La Française* ne s'est sentie digne de son titre, plus sûre de [illegible] sentier la généralité des femmes de France qu'en flétrissant cette action insensée, et en témoignant au Président du Conseil notre sincère douleur [illegible] berration de quelques esprits [illegible] sympathie pour ses souffrances [illegible] tées si vaillamment, à l'égal des [illegible] ses amis. Enfin, il ne peut [illegible] vœux que nous formons pour [illegible] prompt rétablissement : nouveau [illegible] pion de la Patrie, il sait, comme [illegible] de jadis, qu'il peut avoir foi [illegible] femmes et jeunes filles de France [illegible] fier au besoin sa rançon.

LA MORT DE L'ENFA[illegible]

Le Comité central de l'U.F.S. [illegible] chargée d'élaborer pour le Congrès [illegible] 1919, un rapport général sur la [illegible] lité infantile avec les rapports de [illegible] pes de province.

Je me propose de traiter cette [illegible] tion avec tout le sérieux qu'elle [illegible] plus que jamais, à l'heure où la [illegible] a donné une si pathétique acuité [illegible] blême du dépeuplement français.

L'urgence de l'étudier sera [illegible] ment sentie par les féministes [illegible] trop souvent entendu refuser aux [illegible] mes les droits civiques, au nom [illegible] droits de l'enfant. Le moment est [illegible] de démontrer que, précisément [illegible] que la femme sent plus vivement [illegible] prix de la vie, elle est mieux préparée [illegible] la lutte contre la mort et souhaite [illegible] meilleure protection sociale des [illegible]

En vue de cette démonstration [illegible] envoyé à tous les groupes de province [illegible] de l'Union le questionnaire ci-[illegible] et je serais très heureuse si des [illegible] de *La Française*, quoique non encore à l'U.F.S.F., voulaient [illegible] la peine de le remplir, *au moins* [illegible] *6e.*

Je ne me dissimule pas que la [illegible] se à quelques-unes des questions [illegible] obligera à une enquête scientifique [illegible] rieuse. Mais le seul fait qu'elle [illegible] sont entreprise sera la meilleure [illegible] cité à la cause féministe et suscitera [illegible] auprès des médecins, des statisticiens [illegible] des organisateurs d'œuvres qu'elle [illegible] terrogeront.

En outre, plus les résultats de [illegible] la de ce referendum seront importants [illegible] et plus il pourront servir efficacement [illegible] la lutte contre la mortalité infantile.

Je les prie de me retourner le [illegible] rait pour le 20 mars au plus tard [illegible] s'obligeront vivement si elles [illegible] l'envoyer plus tôt. Elles savent que [illegible] sont longs ces dépouillements [illegible] synthèses.

Pour faciliter le classement [illegible] sitre, *j'insiste sur la nécessité de [illegible] ire à chaque question, sur une [illegible] détachée.*

QUESTIONNAIRE :

1 — Quel est le pourcentage [illegible] mortalité infantile dans votre [illegible] entre 0 et un an ?

Causes régionales habituelles.

Si la mortalité infantile est [illegible] moins élevée que dans la moyenne [illegible] départements français, quelles [illegible] causes régionales de ces variations ?

2 — Proportion d'allaitement [illegible]

Proportion d'allaitement artificiel [illegible]

Proportion d'envois en nourrice [illegible]

La guerre a-t-elle modifié ces [illegible] tions ?

A-t-elle influencé la qualité, la [illegible] lité et les prix des nourrices ?

La surveillance des enfants en [illegible] rice est-elle efficacement pratiquée [illegible]

Possibilité de l'améliorer. — [illegible] raient vos suggestions personnelles [illegible] est effet et celle des médecins de [illegible] ction ?

3 — Pourquoi l'allaitement [illegible] t-il pas plus pratiqué ?

Quels remèdes ont été tentés [illegible]

Sont-ils insuffisants en eux-[illegible] ou dans la façon dont ils sont pr[illegible]

Lesquels suggéreries-vous ? [illegible]

4 — Les gaines de votre région [illegible] elles organisé des salles d'allaitement [illegible] ou des pouponnières ?

5 — D'où vient que toutes ne [illegible] pas fait malgré la loi de 1917 ?

6 — La puériculture est-elle en [illegible] dans votre région ?

a) Dans les écoles primaires [illegible]

b) Dans les écoles secondaires [illegible]